Contact : Association France Palestine Alsace - BP 70436 - 68007 COLMAR - Site internet : www.afps-alsace.com

WEBINAIRE INTERNATIONAL
Samedi 27 juin de 18 h à 20 heures

Une immense victoire de la Solidarité avec la Palestine !

La campagne citoyenne et pacifique de solidarité avec la Palestine

Boycott / **D**ésinvestissement / **S**anctions

A été légitimée par la **Cour Européenne des Droits de l'Homme.**
Cette décision s'impose aux 47 Etats du Conseil de l'Europe qui rassemblent quelque 830 million de citoyens !

Retour au site AFPS Alsace

Restitution des interventions

Henri Eichholtzer, l'un des requérants à la CEDH

Henri… Tu es professeur d'histoire au Lycée Montaigne de Mulhouse, retraité depuis seulement un an...

Durant ces 11 dernières années, alors que tu exerçais ta mission d'enseignant, tu as subi les conséquences d'une accusation infamante, reprise par les autorités d'Etat, de provocation à la "discrimination raciale et religieuse"… en d'autres termes, accusé de racisme et d'antisémitisme par le France...

Aujourd'hui, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a condamné l'Etat français, alors que celui-ci refusait de défendre son fonctionnaire..

. Merci pour ton témoignage sur cette période et ton ressenti suite à ce jugement.

https://youtu.be/99ysELxIsXM

Rania Muhareb, Association palestinienne des Droits de l'Homme Al Haq

Depuis des années, le gouvernement israélien mène une attaque systématique contre la société civile palestinienne qui demande la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien. Elle vise en particulier le combat de cette société civile pour les Droits de l'Homme contre l'apartheid israélien. La décision récente de la CEDH est une victoire contre ces attaques systématiques menées à l'encontre de la défense des droits des Palestiniens.

Peux-tu nous parler de l'importance de ce combat pour les droits de l'Homme, de l'impact qu'a pour vous, Palestiniens, cette décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme ?

https://youtu.be/GTqnhFIztEI

Manuel Pineda, Président de la Délégation Palestine du Parlement Européen

A la veille du projet d'annexion prévu par le plan Netanyahou/Trump quelle devrait être, à votre avis, la réaction de l'Union Européenne ? Que penser d'une action commune dans le cadre du volet "Sanction" de la campagne BDS entre les mouvements citoyens de solidarité avec la Palestine des pays européens et les députés européens attachés à la défense des Droits de l'Homme, par exemple sous la forme d'une Initiative Citoyenne Européenne en vue de la suspension de l'accord euro-méditerranéen UE / Israël tant que cet Etat viole les droits humains ?

https://youtu.be/aw_yrwQROQE

Nada Awad, Institut des Droits de l'Homme du Caire

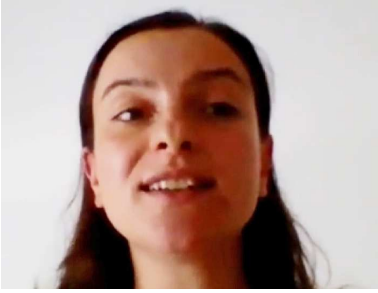

Nous sommes à la veille de la décision annoncée par Netanyahou d'annexer illégalement la vallée du Jourdain et les colonies implantées en Palestine avec l'appui du Président des Etats Unis.
Ce projet ne peut être envisagé que grâce accordée à Israël par les principales puissances occidentales membres du Conseil de Sécurité de l'ONU.
Une fois de plus, le droit et la justice sont bafoués.
Peux-tu nous indiquer ton analyse de la situation après cette décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, qui sur le principe affirme la prééminence du droit, et surtout des Droits de l'Homme, sur les politiques des Etats ?

https://youtu.be/E2HprfbpCTE

Ephraïm David, secrétaire général adjoint du parti Hadash

Cher Ephraïm, tu fais partie de ces nombreux amis que nous rencontrons chaque année en Israël au cours de nos missions, qui luttent en Israël, pour l'égalité des droits, contre les discriminations et pour la Paix, avec la fin de l'occupation, de la colonisation et pour le droit au retour des réfugiés.
Tu participes à ce combat en tant que secrétaire général adjoint du Hadash, parti politique israélien, qui est l'une des composantes essentielle de la liste citoyenne dite « unie », troisième force politique à la Knesset.
La campagne BDS vient d'être légitimée par le Droit Européen.
Le 6 juin dernier des milliers d'israéliens de toutes origines ont manifesté à Tel Aviv contre les annexions prévues par le plan Netanyahou/Trump et contre l'apartheid.
Quel impact de cette décision de la CEDH en Israël parmi les gens participant à ce mouvement, alors que la participation à BDS est sanctionnée en Israël ?

https://youtu.be/pJzaRy2nq3w

Le mot de la fin de Mireille Pelka, Présidente de l'AFPS Alsace

Nous venons de passer ensemble, deux heures passionnantes, c'est fou ce que le temps passe vite…

Y aurait-il des choses à rajouter ? Bien sûr, je suis certaine que beaucoup d'entre nous passeraient la nuit à discuter et à refaire le monde en l'imaginant avec une Palestine libre et indépendante.

Je voudrais surtout dire un grand merci à Nada et Rania, nos amies palestiniennes, à Ephraïm, notre ami israélien, à Manu PINEDA pour son intéressant développement sur l'Europe et à toi Henri pour ton témoignage. Merci également à nos traducteurs, Biessan pour l'arabe et Kasam pour l'anglais, tous deux à partir de Ramallah et Alexsa pour l'espagnol, qui ont fait un excellent et difficile boulot ce soir.

Et merci, bien sûr, aux travailleurs de l'ombre, mes petits camarades qui étaient à la technique et… d'ailleurs, il faut reconnaître que tout a presque marché comme sur des roulettes…

Le 11 juin dernier, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a condamné l'Etat français. Elle a donné raison aux militants injustement condamnés par la justice française.

Pendant les dix années qui ont abouti à cette victoire, le mouvement de solidarité avec la Palestine n'a pas ménagé ses efforts et la lutte a continué. Mais sur chacune de nos actions, sur chacun de nos pas en avant, pesait le verdict de la Cour de Cassation. Aujourd'hui, par cet arrêt, c'est sans crainte que nous avançons, c'est la liberté d'expression citoyenne qui a gagné, c'est le Droit et la Justice qui triomphent, c'est un carton rouge pour l'Etat français.

Oui, Mesdames et Messieurs les politiques français, la campagne Boycott, Désinvestissement, Sanction a été légitimée par la Justice européenne !

Non, l'Etat d'Israël n'est pas au-dessus des lois !

Parce que la lutte pour les droits du peuple palestinien est une lutte juste, qui porte les valeurs universelles de liberté et d'égalité, la France doit prendre la mesure de la condamnation de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Nous ne manquerons pas de la mettre devant ses responsabilités pour que soit mis fin à l'impunité éhontée d'Israël et que soit reconnu l'Etat de Palestine tel que le prévoit le droit international, dans les frontières définies par la ligne verte et Jérusalem Est comme capitale. Et pour y arriver, continuons donc de souffrir de ce mal qu'exprime si bien le poète Mahmoud DARWISH, continuons d'espérer une Palestine libre et indépendante, parce que la Cour Européenne des Droits de l'Homme vient de rebattre les cartes et que nous disposons de tous les atouts pour poursuivre notre lutte !

Encore un grand merci à tous les participants. Vous étiez nombreux ce soir devant vos écrans pour suivre cette conférence.

Je vous souhaite, au nom de l'AFPS Alsace et de tout le mouvement de solidarité avec la Palestine, une très belle fin de soirée.

PALESTINE VIVRA !